

Nantes, le 21 octobre 2021

**A l'attention des Parlementaires**  
**des Pays de la Loire**

227/21-PJ/CR

Madame, Monsieur,

Alerté par ses adhérents, l'URIOPSS des Pays de la Loire se joint à la mobilisation régionale en faveur de l'application des mesures du Ségur au secteur du handicap.

La primauté de la personne est une valeur fondatrice du projet politique de l'URIOPSS. Ses adhérents l'incarnent par des hommes et des femmes qui œuvrent en direct auprès des personnes accompagnées. L'inégalité d'application des mesures du Ségur crée la fuite des salarié.e.s du secteur du handicap vers des employeurs qui leurs permettent de bénéficier de cette valorisation salariale. Sans salarié.e.s : point d'accompagnement, mais toujours des besoins, qui s'aggravent à mesure qu'ils ne sont pas comblés. Aujourd'hui, à domicile comme en établissement, l'accompagnement dans ce qu'il a de plus vital est menacé.

Dans un contexte de tensions de recrutement et de fidélisation des salarié.e.s, l'inégalité de traitement entre les secteurs de la solidarité déséquilibre la concurrence entre les employeurs et construit des rivalités entre les secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Dans une société dont on mesure tous les jours les fragilités, la cohésion sociale et territoriale au sein même du champ de la solidarité est un enjeu majeur. En effet, si la solidarité, tous secteurs confondus, fait office de ciment, sinon de pansement de la cohésion sociale, son unité est à défendre.

Éprouvées par la crise sanitaire, l'augmentation des tensions RH, l'augmentation des contraintes budgétaires, les structures s'essouffent et ne trouvent plus de solutions. Malgré leur adaptabilité sans cesse renouvelée, leur résilience propre aux activités du prendre soin et de la solidarité, les organisations sont aujourd'hui en grande vulnérabilité. Cette insécurité, concrétisée demain par une fermeture de places ou de services, menace aujourd'hui les usagers, leurs familles, les salariés, un territoire, une économie. Les organisations participent à un écosystème social fragile qu'il convient de protéger.

Nous attendons que le gouvernement généralise les mesures du Ségur de la santé à tous les professionnels du secteur du handicap. Nous nous tenons à votre disposition pour envisager ensemble comment contribuer à cette décision dans l'urgence du travail législatif du PLFSS 2022.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Caroline URBAIN  
Présidente,



Peggy JEHANNO  
Directrice Régionale,

